



**FASMI**

**FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Affiliée à l'UNSA

**25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS**

Tél : 01 43 40 64 27

Email : unsa@fasmi.fr

## DECLARATION PREALABLE

« CHSCT RPN du 20 janvier 2022 »

Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,  
Monsieur le Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

L'UNSA FASMI tient à s'associer à la douleur des familles de nos collègues policiers qui nous ont quittés de manière prématurée.

En tant qu'organisation syndicale, l'UNSA FASMI participe activement à la prévention et à la lutte contre le suicide dans les rangs de la police nationale, personnels actifs et administratifs confondus.

Il est important de rappeler que nous sommes une population à risque en raison de notre proximité avec la mort, la violence et la difficulté à demander de l'aide.

L'identification des risques dans le programme de prévention est un élément important, certes, mais il faut concentrer davantage nos efforts dans la libération de la parole de nos collègues qui sont en souffrance, en détresse.

Il faut aller davantage vers ces agents, multiplier les contacts de proximité, afin d'établir un lien, des liens, de confiance permettant ainsi à cette parole de se libérer.

Ce n'est qu'au prix de ces efforts que nous pourrons lutter efficacement contre ce fléau qui sévit dans nos rangs.

Je ne pouvais pas conclure mes propos sans évoquer le constat d'un passage d'un phénomène de stigmatisation du suicide à un phénomène de banalisation du suicide ; chaque mois la Police Nationale est en deuil, nous sommes en deuil; sans parler des tentatives de suicide qui sont frappées par la Loi du silence.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs pour votre écoute.

La délégation UNSA FASMI